

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 4 août 2026

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil vingt-six et le quatre août à vingt-heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel VITORINO, Maire

Ont pris part à la délibération : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

27/07/2026

Date d'affichage

28/07/2026

Présents

S. MASSON, V. DROUIN, C. LAVENAN, M. MELOU, L. GALINIER,
D. FOLTRAN, E. ENJALBERT, A. DOUGNAC, T. CAYUELA
C. BRESSON PAVAILLER, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO,
C. DOMEZIL, C. CLERGEAU.

Absents excusés

S. FAUCON, F. BOYER.

ABSENTS

L. MERIEN, S. JEANNE-BROU, N. LAMBERT, G. VERDU,
K. PAPON, M. CAREL, S. SEGHER, R. MONTAGNON, F. BOYER, A.
SECUA, C. BOUQUET

Objet de la délibération n° 69-2026

Urbanisme – Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols par la C3G

Pouvoirs

S. FAUCON à V. DROUIN

Madame Céline BRESSON PAVAILLER a été nommée secrétaire

Délibération n° 01

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou a créé un service commun ADS qui est chargé de la procédure d'instruction des autorisations en matière d'instruction des actes liés à l'application des droits des sols.

Vu l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme qui autorise une commune compétente en matière d'urbanisme à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences.

Vu la délibération n° 03/022015 du Conseil Communautaire du 26 février 2015, pour la création d'un service commun d'instruction des autorisations des droits de sols (ADS)

Vu la délibération n° 2026-04-048 du Conseil Communautaire du 29 avril 2026, pour l'approbation de la convention d'instruction des autorisations des droits des sols (ADS)

Vu la convention de mise à disposition du service urbanisme de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou (visée en préfecture le 06/05/2026)

Vu l'article L. 2122-19 du CGCT, permettant au maire de déléguer sa signature

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture le : 06 AOUT 2026

Et publication ou notification du : 06 AOUT 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à unanimité avec 16 voix POUR**

- APPROUVE la convention d'instruction des autorisations des droits des sols
- AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des ADS de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou
- DIT qu'une délégation de signature sera donné aux agents du service instructeur pour :
 - ✓ La demande de pièces destinées à compléter les dossiers déposés,
 - ✓ Les lettres de notification des délais d'instruction,
 - ✓ Tout autre courrier nécessaire dans le cadre de l'instruction, à l'exclusion de la décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

The image shows a circular official seal of the 'MAIRIE DE VERFEIL (Hte-Gne)'. The seal features a central emblem with a star and a figure. Overlaid on the seal is a handwritten signature in dark ink.